

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE FREJUS

Numéro SIRET : 218 300 614 00011

POSTE COMPTABLE : DE FREJUS

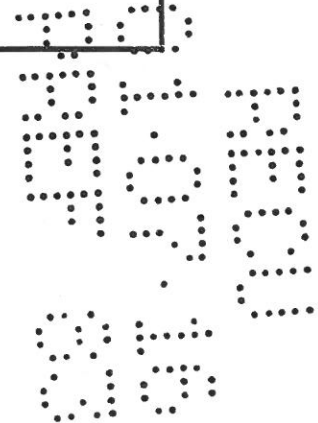
M. 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : 01 VILLE 02700

ANNEE 2016



## Sommaire

### I - Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

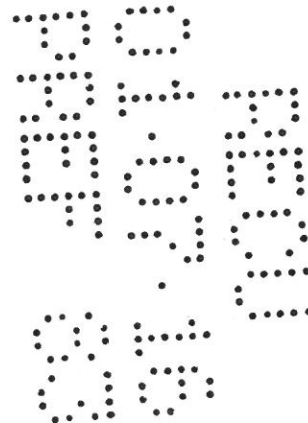
### III - Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
    - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
    - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
  - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
  - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
  - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
  - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
  - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
  - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
  - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
  - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
  - A4 - Etat des provisions
  - A5 - Etalement des provisions
  - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
  - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
  - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
  - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
  - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
  - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
  - A8 - Etat des charges transférées
  - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- #### B - Engagements hors bilan
- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
  - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
  - B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
  - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
  - B1.5 - Etat des autres engagements donnés
  - B1.6 - Etat des engagements reçus
  - B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
  - B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
  - B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
  - B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
- #### C - Autres éléments d'informations
- C1 - Etat du personnel
  - C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
  - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
  - C3.2 - Liste des établissements publics créés
  - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
  - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- #### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
  - D2 - Arrêté et signatures



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

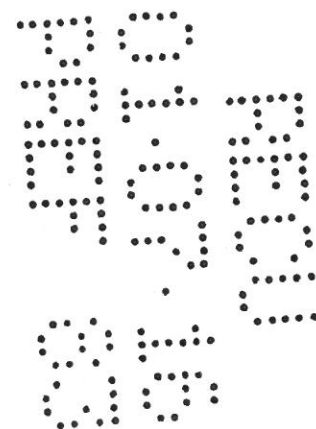
(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'annexe n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

INFORMATIONS

GENERALES



Code INSEE	BS 2016
------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

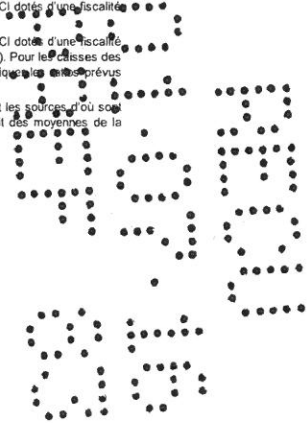
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les classes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les articles prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

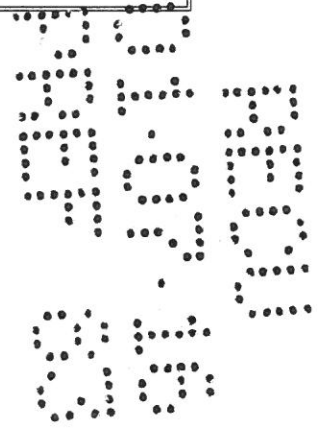
.....

III - Les provisions sont (4).

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V - Le présent budget a été voté (6) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



BALANCES

30  
35  
40  
45  
50  
55  
60  
65  
70  
75  
80  
85  
90  
95  
100

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 222 321.95	903 355.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 3 318 966.95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 222 321.95	4 222 321.95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 285 902.68	14 454 822.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 595 143.04	128 694.34
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 4 297 529.38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		18 881 045.72	18 881 045.72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	23 103 367.67	23 103 367.67
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

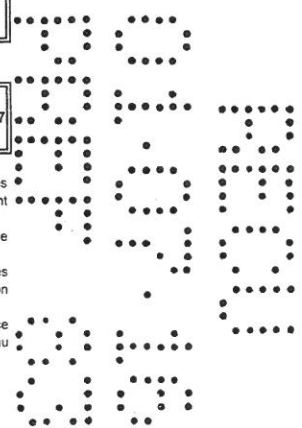
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 809 864.00		359 295.00	359 295.00	18 169 159.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 120 000.00		450 000.00	450 000.00	42 570 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 750 000.00		341 532.00	341 532.00	2 091 532.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 522 258.00		55 000.00	55 000.00	5 577 258.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	67 202 122.00		1 205 827.00	1 205 827.00	68 407 949.00
66	CHARGES FINANCIERES	5 089 731.00		379 947.00	379 947.00	5 469 678.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	407 350.00		97 600.00	97 600.00	504 950.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES			1 401 868.95	1 401 868.95	1 401 868.95
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	72 699 203.00		3 085 242.95	3 085 242.95	75 784 445.95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	1 391 000.00		1 137 079.00	1 137 079.00	2 528 079.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 391 000.00		1 137 079.00	1 137 079.00	2 528 079.00
	TOTAL	74 090 203.00		4 222 321.95	4 222 321.95	78 312 524.95

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	78 312 524.95

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 806 400.00				1 806 400.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 487 000.00				3 487 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	53 232 825.00		149 158.00	149 158.00	53 381 983.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 658 078.00		-345 803.00	-345 803.00	13 312 275.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 165 000.00				1 165 000.00
	Total des recettes de gestion courante	73 349 303.00		-196 645.00	-196 645.00	73 152 658.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	460 900.00				460 900.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	73 810 203.00		-196 645.00	-196 645.00	73 613 558.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	280 000.00		1 100 000.00	1 100 000.00	1 380 000.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	280 000.00		1 100 000.00	1 100 000.00	1 380 000.00
	TOTAL	74 090 203.00		903 355.00	903 355.00	74 993 558.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	78 312 524.95

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		
• DÉGAGEMENT AU PROFIT DE LA SECTION	1 148 079.00	
• DÉGAGEMENT D'INVESTISSEMENT(6)		

Pour information : s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) • Budget de l'exercice  
(2) • la colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) • s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) • la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043  
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	460 550.00	55 708.32	50 000.00	50 000.00	566 258.32
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	40 000.00	430 345.59			470 345.59
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 966 990.00	338 762.25	16 510.00	16 510.00	4 322 262.25
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 604 330.00	2 343 249.89	908 554.68	908 554.68	14 856 134.57
	Total des opérations d'équipement	1 150 290.00	3 137 994.99			1 464 084.99
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>17 222 160.00</b>	<b>3 481 861.04</b>	<b>975 064.68</b>	<b>975 064.68</b>	<b>21 679 085.72</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 991 916.00	782.00	12 990 838.00	12 990 838.00	42 983 536.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		112 500.00			112 500.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>29 991 916.00</b>	<b>113 282.00</b>	<b>12 990 838.00</b>	<b>12 990 838.00</b>	<b>43 096 036.00</b>
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)			220 000.00	220 000.00	220 000.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>47 214 076.00</b>	<b>3 595 143.04</b>	<b>14 185 902.68</b>	<b>14 185 902.68</b>	<b>64 995 121.72</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	280 000.00		1 100 000.00	1 100 000.00	1 380 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>280 000.00</b>		<b>1 100 000.00</b>	<b>1 100 000.00</b>	<b>1 380 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>47 494 076.00</b>	<b>3 595 143.04</b>	<b>15 285 902.68</b>	<b>15 285 902.68</b>	<b>66 375 121.72</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>66 375 121.72</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	837 500.00	121 004.84	106 905.00	106 905.00	1 065 409.84
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	27 762 776.00		12 990 838.00	12 990 838.00	40 753 614.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>28 600 276.00</b>	<b>121 004.84</b>	<b>13 097 743.00</b>	<b>13 097 743.00</b>	<b>41 819 023.84</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 105 000.00				2 105 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		7 689.50			7 689.50
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS	15 397 800.00				15 397 800.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>17 502 800.00</b>	<b>7 689.50</b>			<b>17 510 489.50</b>
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)			220 000.00	220 000.00	220 000.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>46 103 076.00</b>	<b>128 694.34</b>	<b>13 317 743.00</b>	<b>13 317 743.00</b>	<b>59 549 513.34</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 391 000.00		1 137 079.00	1 137 079.00	2 528 079.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 391 000.00</b>		<b>1 137 079.00</b>	<b>1 137 079.00</b>	<b>2 528 079.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>47 494 076.00</b>	<b>128 694.34</b>	<b>14 454 822.00</b>	<b>14 454 822.00</b>	<b>62 077 592.34</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 297 529.38
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>60 375 121.72</b>

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	1 448 078.00
--	--------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043  
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes  
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur  
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)  
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	359 295.00		359 295.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	450 000.00		450 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	341 532.00		341 532.00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 000.00		55 000.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	379 947.00	1 100 000.00	1 479 947.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	97 600.00		97 600.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		37 079.00	37 079.00
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES	1 401 868.95		1 401 868.95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>3 085 242.95</b>	<b>1 137 079.00</b>	<b>4 222 321.95</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 222 321.95</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1668 non budgétaire)	12 991 620.00		12 991 620.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
	Total des opérations d'équipement	313 794.99		313 794.99
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	105 708.32		105 708.32
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	430 345.59		430 345.59
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	355 272.25		355 272.25
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	3 251 804.57		3 251 804.57
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	112 500.00		112 500.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	220 000.00		220 000.00
46	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		1 100 000.00	1 100 000.00
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
58	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>17 781 045.72</b>	<b>1 100 000.00</b>	<b>18 881 045.72</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 881 045.72</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES	149 158.00		149 158.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-345 803.00		-345 803.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES		1 100 000.00	1 100 000.00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>-196 645.00</b>	<b>1 100 000.00</b>	<b>903 355.00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 318 966.95
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 222 321.95</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	227 909.84		227 909.84
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1668 non budgétaire)	12 998 527.50	1 100 000.00	14 098 527.50
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTION EQUIPEMENT RECUE			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	220 000.00		220 000.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		37 079.00	37 079.00
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>13 446 437.34</b>	<b>1 137 079.00</b>	<b>14 583 516.34</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 297 529.38
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 881 045.72</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.